



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

13^e séance du mardi 4 février 2025

Présidence de M. Eric Bettens, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le Rapport-préavis N° 2024/31 de la Municipalité, du 28 août 2024 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'adopter la réponse de la Municipalité au postulat de Mme Derya Celik et consorts : « Un plan de lutte contre la précarité menstruelle » ;
2. d'adopter la réponse de la Municipalité au postulat de Mme Céline Misiego et consorts : « Tampons et serviettes hygiéniques mis à disposition gratuitement dans les établissements scolaires ».

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi quatre février deux mille vingt-cinq.

Le président



La secrétaire adjointe